



Monsieur Xavier Brand  
Mairie de Vovray-en-Bornes  
330, route du Chef-Lieu  
74350 VOVRAY-EN-BORNES

V/Réf. : courrier du 30 juin 2016  
N/Réf. : MM  
Interlocuteur : Bruno Bourdaire 06 88 33 50 48  
Objet : Coupure électrique du 21 juin 2016

Anney, le 12 juillet 2016

Monsieur le Maire,

Votre courrier du 30 juin dernier exprime votre légitime mécontentement du fait que la mairie et les administrés n'ont pas été prévenus de la coupure d'électricité pour travaux programmés, réalisée par Enedis de 9 heures à 18 heures le mardi 21 juin.

Les coupures pour travaux doivent être portées à la connaissance du client avec indication de la durée prévisible par voie de presse, affichage ou informations individualisées au moins 3 jours à l'avance. Après recherche, il s'avère que l'information n'a effectivement pas été transmise à la mairie et je tiens à vous présenter mes excuses au nom d'Enedis.

Voici les informations que vous pouvez porter à vos administrés :

Cette coupure programmée visait à permettre la réalisation de trois chantiers menés simultanément pour éviter des coupures successives, et améliorer la qualité de desserte en électricité :

- L'élagage de la ligne 20 KV, certainement à l'origine des micros coupures évoquées dans votre courrier, dues au fait que des branches d'arbres touchaient la ligne lors d'incidents climatiques,
- L'augmentation de la puissance du poste de transformation "Vardon" de 200 kva à 400 kva très sollicité suite à la construction de nouvelles habitations.
- Un déplacement d'ouvrage, rue des Sports.

Pour réaliser ces travaux, six postes de transformation ont dû être coupés, mais cinq d'entre eux ont été "remplacés" par des groupes électrogènes rendant la manœuvre transparente pour nos clients. Le sixième poste desservant le chef lieu et le chemin du Vardon, faisait l'objet d'une mutation de transformateur, les clients ont dû être privés d'électricité. Le chargé de travaux n'ayant pas renseigné le système d'information "inforéseau" lors de la programmation, la mairie et les clients particuliers abonnés au service internet "prévenance travaux" (prévenance par sms) n'ont pas pu en être avertis.

Je vous renouvelle nos excuses, et, espérant garder votre confiance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, nos meilleurs salutations.

Le Directeur Territorial Anney-Léman  
Benoit Kirba

1/2

